

189. — 29 JUIN 1869. — LOI portant érection de la commune de Linth (1). Moniteur du 30 juin 1869.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Le hameau de Linth, tel qu'il est figuré par une teinte verte au plan annexé à la présente loi, est séparé de la commune de Contich, province d'Anvers, et érigé en commune distincte sous le nom de Linth.

La limite séparative est déterminée par le chemin de fer d'Anvers à Malines.

Art. 2. Le cens électoral et le nombre de conseillers à élire dans ces communes seront fixés par l'arrêté royal déterminant le chiffre de leur population.

Promulguons, etc.

(Contre-signée par le ministre de l'intérieur, M. EUDORE PIRMEZ.)

190. — 29 JUIN 1869. — LOI qui ouvre des crédits supplémentaires et extraordinaires au budget du ministère de l'intérieur pour l'exercice 1868 (2). (Monit. du 1^{er} juillet 1869.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Le budget du ministère de l'intérieur pour l'exercice 1868, fixé par la loi du 6 juin 1868, *Moniteur*, n° 159, est augmenté de la somme de soixante-quatorze mille trente-quatre francs cinquante-huit centimes (fr. 74,034 58) pour payer les dépenses suivantes :

1^{re} *Frais d'exploits en matière de listes électorales*. Trois cents francs pour payer des frais d'exploits relatifs aux appels interjetés d'office en vertu de l'art. 7 de la loi du 1^{er} avril 1843, restant dus pour l'exercice 1868. 300 »

Cette somme doit être ajoutée à l'art. 41 du budget de 1868.

2^o *Milice*. Quatre mille deux cent

cinquante-huit francs quatre-vingt-quinze centimes, pour payer des frais de milice restant dus pour les exercices 1866 et 1867 4,258 95

Cette somme doit être ajoutée à l'art. 42 du budget de 1868.

3^o *Service vétérinaire et police sanitaire*. Neuf mille francs pour payer des dépenses relatives au service vétérinaire et à la police sanitaire, restant dues pour l'exercice 1868. 9,000 »

Cette somme doit être ajoutée à l'art. 53 de l'exercice 1868.

4^o *École de médecine vétérinaire*. Huit mille six cent-quatre-vingt-quinze francs vingt-quatre centimes, pour payer des dépenses de matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État 8,695 24

Cette somme doit être ajoutée à l'art. 60 du budget de 1868.

5^o *Matériel des universités de l'État*. Onze mille cinq cent quarante francs cinq centimes, pour payer des dépenses faites pour le service du cours de chimie générale de l'université de Gand 14,549 05

Cette somme doit être ajoutée à l'art. 76 du budget de 1868.

6^o *Publication d'une collection des grands écrivains du pays*. Sept cent vingt-six francs vingt centimes, pour payer une somme due à la commission de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique 726 20

Cette somme doit être ajoutée à l'art. 103 du budget de 1868.

7^o *Musée royal de peinture et de sculpture*. Quatre mille sept cent vingt francs quarante-huit centimes, pour payer des dépenses de matériel et d'acquisitions du musée royal de peinture et de sculpture. 4,720 48

Cette somme doit être ajoutée à l'art. 121 du budget de 1868.

(1) *Session de 1868-1869.*

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 16 décembre 1868, p. 63-64. — Rapport. Séance du 9 juin 1869, p. 406. *Annales parlementaires*. Discussion et adoption. Séance du 17 juin 1869, p. 1147-1148.

SÉNAT.

Documents parlementaires. Rapport. Séance du 21 juin 1869, p. 67.

Annales parlementaires. Discussion et adoption. Séance du 24 juin 1869, p. 325.

(2) *Session de 1868-1869.*

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 28 mai 1869, p. 384-385. — Rapport. Séance du 15 juin, p. 410.

Annales parlementaires. Discussion et adoption. Séance du 16 juin 1869, p. 1138-1139.

SÉNAT.

Documents parlementaires. Rapport. Séance du 24 juin 1869, p. 322-323.